

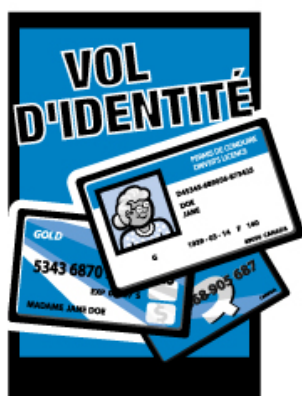
Notes pratiques

Sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Conseils de prévention dans la protection des renseignements personnels et le vol d'identité (partie 1)

Choses à faire

- Comprenez la valeur de vos informations personnelles. Pensez toujours à contrôler le risque : il vaut mieux prévenir que guérir. Une fois que des renseignements confidentiels sont compromis, ils peuvent rarement être récupérés. Il est très difficile de revenir en arrière.
- Connaissez vos droits. La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) exige le consentement individuel pour la collecte, le partage et la gestion des renseignements personnels. Elle vous donne également le droit d'accéder à ces informations, de les corriger et de déposer une plainte auprès du responsable de la LAIPVP de votre organisme.
- N'oubliez pas que ce ne sont pas toutes les attaques contre votre vie privée et votre sécurité ne se font pas nécessairement au moyen de la technologie. Les plus efficaces peuvent provenir tout simplement d'une personne demandant des informations.
- Détruisez avec déchiqueteuse les documents contenant des renseignements personnels (p. ex. relevés bancaires, reçus de carte de crédit et chèques) avant de les jeter à la poubelle. De plus, prenez toujours vos reçus de carte de crédit avec vous, ne les jetez jamais dans un endroit public.
- Évitez d'utiliser le même mot de passe deux fois. Un bon mot de passe est celui qui est facile à mémoriser pour vous, et presque impossible à deviner pour quiconque. Évitez d'utiliser des NIP faciles à identifier tels qu'une date de naissance.
- Conservez une liste de vos cartes de crédit, de vos comptes de crédit et de vos comptes bancaires dans un endroit sécurisé afin de pouvoir appeler rapidement les émetteurs en cas de perte ou de vol de cartes ou d'informations. Incluez dans cette liste les numéros de compte, les dates d'expiration et le numéro de téléphone du service à la clientèle et du service des fraudes.
- Prenez connaissance de votre environnement afin de vous assurer que personne n'est sur le point de voler vos effets personnels ou ne vous surveille lorsque vous utilisez votre ordinateur ou un guichet automatique (ATM).



Le vol d'identité est rapidement devenu l'un des principaux types de fraudes commises au Canada. En 2007, 6,5 % de la population canadienne a déclaré avoir été victime de vol d'identité.

Pour toute question concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* (LRMP) veuillez communiquer avec Carole Pelchat, coordonnatrice du Bureau de la protection de la vie privée au poste 398.